



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2017, une enquête publique concernant la demande d'autorisation en vue d'exploiter un élevage de volailles, par Monsieur Hervé LECOMTE et située au lieu-dit « Le Petit Bois » à LA FONTENELLE, sera ouverte à la mairie de LA FONTENELLE, du mardi 20 juin 2017 au vendredi 21 juillet 2017 inclus.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

– sera déposé à la mairie de LA FONTENELLE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

– pourra également être consulté dans les mairies d'ARVILLE, de BOURSAY, du GAULT-DU-PERCHE, d'OIGNY, du POISLAY, et de SAINT-AGIL, concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Antoine SORIANO, directeur de centre départemental pédagogique en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de LA FONTENELLE :

- le mardi 20 juin 2017 de 9h00 à 12h00, en mairie de LA FONTENELLE,
- le jeudi 29 juin 2017 de 15h30 à 18h30, en mairie du GAULT DU PERCHE,
- le samedi 1^{er} juillet 2017 de 9h00 à 12h00, en mairie d'ARVILLE,
- le vendredi 7 juillet de 13h30 à 16h30, en mairie du POISLAY,
- le vendredi 21 juillet 2017 de 9h00 à 12h00, en mairie de LA FONTENELLE.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA FONTENELLE, ainsi qu'à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-hervelecomte-enquete-publique@loir-et-cher.gouv.fr), lesquelles les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Hervé LECOMTE au numéro de téléphone suivant : 06.15.22.30.40 ou auprès de Madame Isabelle CAUTY, gérante du cabinet d'étude AGROSTIDE Environnement pour les questions à caractère technique au 02.43.31.00.09.

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de LA FONTENELLE et à la Préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Place de la République à Blois, pendant une durée d'un an.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loir-et-Cher (www.loir-et-cher.gouv.fr).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.